

Québec, le 18 octobre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher Collègue, *Cher Jean-Marc,*

Je donne suite aux pétitions totalisant 468 signatures qui ont été déposées par le député de Richelieu les 21 et 22 septembre 2016 à l'Assemblée nationale, et qui demandent au gouvernement du Québec de modifier officiellement le nom du Pont Sorel-Tracy pour celui de Pont Maurice-Martel.

Comme vous le savez, la Commission de toponymie a la pleine compétence pour désigner les lieux propriétés de l'État dont les ponts autoroutiers. La politique de désignation toponymique commémorative privilégie l'attribution d'un nom à des lieux qui n'ont pas encore de désignation officielle. La Commission de toponymie est habituellement peu favorable à modifier des noms officiels, dont l'usage est bien implanté, comme c'est le cas pour le Pont Sorel-Tracy : le nom est officiel depuis 1980, mais son usage remonte à 1968 lors de l'inauguration.

Toutefois, la Commission de toponymie reconnaît pleinement la pertinence de rappeler le souvenir de Maurice Martel dans la toponymie de la région de Sorel-Tracy. Pour cette raison, la Commission poursuit les démarches entreprises dans ce dossier depuis le printemps dernier, moment où elle a été saisie de la demande.

Au cours des prochaines semaines, elle fera, comme elle le fait dans tout projet de désignation toponymique commémorative, une consultation auprès de la ville concernée, des organismes régionaux (MRC, Sociétés d'histoire, etc.) ainsi que du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

...2

Par la suite, une présentation du projet de désignation toponymique commémorative aux membres de la Commission est prévue à la séance du 9 décembre 2016.

Je peux vous assurer que nous ferons ce qu'il faut pour que le nom d'une personnalité comme M. Maurice Martel, ayant joué un rôle significatif à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, soit attribué à un lieu dont l'importance est proportionnelle à la notoriété de la personne.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Luc Fortin

N/Réf. : 28107